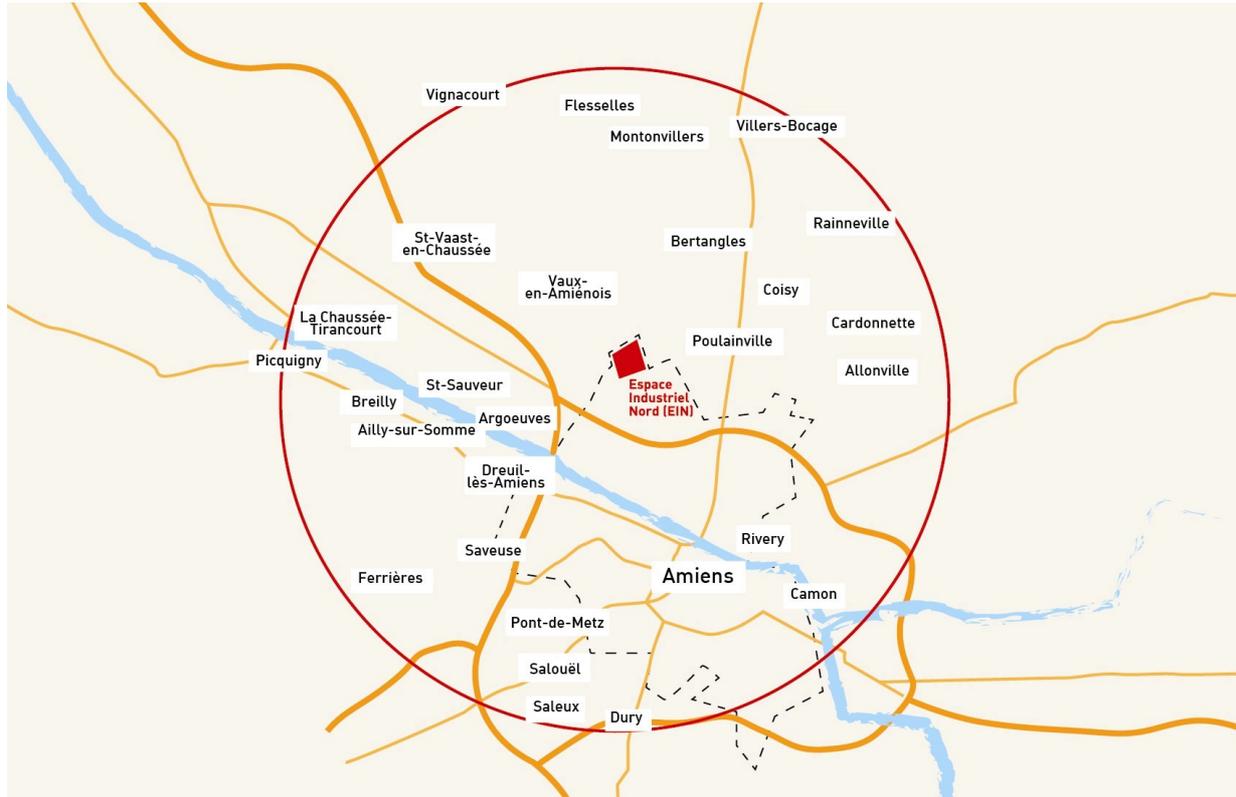




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

## Plan particulier d'intervention de site d'Amiens



Ce plan concerne les 6 entreprises suivantes :

**AJINOMOTO.**  
AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION  
AJINOMOTO EUROLYSINE S.A.S.

**BRENTAG** **BRENTAG**  
Picardie Spécialités

**ID**  
LOGISTICS



**P&G**  
Procter & Gamble



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>ABREVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 – Les dispositions administratives.....</b>	<b>6</b>
1.1 L'arrêté préfectoral.....	6
1.2 Les remerciements.....	8
1.3 Le tableau des modifications.....	8
<b>CHAPITRE 2 – La présentation du contexte.....</b>	<b>9</b>
2-1 Les établissements concernés par le PPI.....	9
2-2 La localisation des 6 établissements Seveso seuil haut.....	10
2-3 L'identification du risque.....	11
2-3-1 Les scénarios à cinétique lente, par rayon du PPI.....	11
2-3-2 Les scénarios à cinétique rapide, par rayon du PPI.....	11
2-4 La carte des rayons opérationnels retenus.....	13
<b>CHAPITRE 3 – L'activation du PPI.....</b>	<b>14</b>
3-1 Le schéma général.....	14
3-2 Les modalités d'activation et le choix du rayon.....	16
3-3 Le déclenchement des moyens d'alerte et d'information.....	17
3-4 Le tableau des sirènes du réseau SAIP.....	18
3-5 Le signal national d'alerte.....	19
3-6 La mobilisation des services en COD.....	19
3-7 L'alerte GALA.....	19
3-8 L'ouverture CIP.....	19
3-9 La communication de crise.....	20
<b>CHAPITRE 4 – La sécurité des populations.....</b>	<b>21</b>
4-1 Le confinement.....	21
4-2 Le bouclage et la mise en place des déviations.....	22
4-2-1 Le réseau routier.....	22
4-2-2 Le réseau ferroviaire.....	22
<b>CHAPITRE 5 – L'organisation des secours.....</b>	<b>23</b>
5-1 Le positionnement et l'organisation des moyens sur le terrain.....	23
5-2 La demande de renforts zonaux.....	23
<b>CHAPITRE 6 – La fin de l'alerte.....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 7– La gestion post-accidentelle des impacts sanitaires et environnementaux.....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE 8– La liste des annexes.....</b>	<b>25</b>
Annexe 1 : Le plan et la liste des établissements de l'EIN d'Amiens.....	26
Annexe 2 : Les messages vocaux « réflexes » de l'automate d'appel de la mairie d'Amiens.....	28
Annexe 3 : Les services présents en COD.....	29
Annexe 4 : Le rôle et les objectifs des services.....	30
Annexe 5 : La carte des rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et la probabilité de la direction des vents.....	32
Annexe 6 : L'alerte GALA.....	33
Annexe 7 : Les notes de présentation des entreprises et les modèles de communiqués de presse.....	35
Annexe 8 : Les modèles de communiqués de presse.....	42
Annexe 9 : La diffusion de l'information sur internet et les réseaux sociaux.....	48
Annexe 10 : Les fiches toxicologiques de l'ammoniac et du chlore.....	49
Annexe 11 : L'outil cartographique dédié au plan.....	50
Annexe 12 : Les emplacements prévisionnels des PMA, CRM et véhicule PC.....	51
Annexe 13 : Le modèle de demande de renforts zonaux.....	52

# INTRODUCTION

L'activité industrielle de l'Espace Industriel Nord d'Amiens peut présenter potentiellement, par la nature de ses installations et de ses ouvrages, des risques pour les populations et l'environnement.

En effet, six établissements de l'Espace Industriel Nord (EIN) d'Amiens, situés dans le département de la Somme, sont classés SEVESO SEUIL HAUT. Il s'agit des entreprises Ajinomoto Eurolysine, Brenntag Picardie, Brenntag Spécialités, ID Logistics, NORIAP et Procter & Gamble. Les entreprises de l'EIN d'Amiens, implantées autour des établissements à risque, sont présentées sur le plan d'ensemble de l'[ANNEXE 1](#).

Malgré les mesures de prévention prises par les exploitants à la source sur le process industriel, des accidents à très faible probabilité peuvent se produire et générer des impacts en dehors de l'enceinte de ces établissements. Il est donc nécessaire d'anticiper la survenue de ces accidents potentiels.

C'est l'objet du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) qui identifie les risques potentiels et organise la réponse des différents services de secours, de sécurité et de l'État afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Si l'incident industriel reste contenu dans les limites de propriété de l'entreprise sans aucun risque pour l'environnement extérieur, seul le plan d'Opération Interne (POI), est activé par la direction de l'entreprise afin d'assurer la sécurité des salariés. Par contre, si l'incident est susceptible de créer des impacts pour les populations se situant à l'extérieur de l'établissement, le plan particulier d'Intervention (PPI) est activé par le Préfet.

En cas de danger imminent (risque à cinétique rapide), l'exploitant peut déclencher la sirène de l'établissement industriel concerné, avant même l'activation du PPI par le Préfet.

Dès l'activation du PPI, le Centre Opérationnel Départemental (COD) est aussi activé pour gérer et coordonner l'intervention des services et des moyens nécessaires à la conduite des opérations.

## ABREVIATIONS

ARS	Agence Régionale de Santé
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CH	Centre Hospitalier
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIP	Cellule d'Information du Public
COD	Centre Opérationnel Départemental
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRM	Centre de Rassemblement des Moyens
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Dir Nord	Direction Interdépartementale des routes Nord
DMD	Délégation Militaire Départementale
DO	Directeur des Opérations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EIN	Espace Industriel Nord
EMIAZDS	État-major Interarmées de la Zone de Défense et de Sécurité
FT	Fiche toxicologique
GALA	Gestion de l'Alerte Locale Automatisée
GFAG	Groupeement des Forces Aériennes de la Gendarmerie
GN	Gendarmerie Nationale
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PC services	Poste de Commandement des services
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PL	Poids Lourd
PMA	Poste Médical Avancé
PM	Police Municipale
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'intervention
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations
SANEF	Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SCRE	Service communication et représentation de l'Etat
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer

# CHAPITRE 1 – Les dispositions administratives

## 1.1 L'arrêté préfectoral



PRÉFET DE LA SOMME

Portant approbation du plan particulier d'intervention de site

**Le Préfet de la Somme**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 125-2, L. 515-8, L. 551-2 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L741-6 et l'article R741-18

VU l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-1652 du 11 décembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux plans particuliers d'intervention prises en application de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

VU la circulaire interministérielle du 20 février 2012 relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2013 portant approbation du plan particulier d'intervention de site ;

VU la consultation des maires effectuée du 6 juillet 2017 au 15 septembre 2017 auprès des 28 communes concernées ;

VU les avis recueillis lors de la procédure de consultation des maires ;

**SUR PROPOSITION** du sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de la Somme,

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) de site des établissements Ajinomoto Eurolysine, Brenntag Picardie, Brenntag Spécialités, ID Logistics, NORIAP, Procter & Gamble, établi pour l'espace industriel nord d'Amiens, annexé au présent arrêté, est approuvé et devient immédiatement applicable. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral du 17 décembre 2013 portant approbation du plan particulier d'intervention de site susvisé est abrogé.

**Article 3** : Les communes situées dans le périmètre P.P.I. doivent élaborer un Plan Communal de Sauvegarde conformément à l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 4** : Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le PPI annexé au présent arrêté.

**Article 5** : Ce document, annexé au présent arrêté, fera l'objet d'une révision ou d'une mise à jour en cas de modification des risques ou des moyens de secours et d'intervention disponibles tous les trois ans.

**Article 6** : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme, les maires des communes concernées, les exploitants des entreprises Ajinomoto Eurolysine, Brenntag Picardie, Brenntag Spécialités, ID Logistics, NORIAP, Procter & Gamble, le directeur des sécurités, la chef du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du PPI sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 05 MARS 2018

Le préfet



Philippe DE MESTER

## 1.2 Les remerciements

Ce PPI a été mis à jour sous la responsabilité du Préfet (par l'intermédiaire du service interministériel de défense et de protection civiles), par un comité de pilotage divisé en cinq groupes de travail dans lesquels ont participé le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le service d'aide médicale urgente (SAMU), le service communication et représentation de l'Etat (SCRE), l'agence régionale de santé (ARS), la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la police municipale d'Amiens, la gendarmerie nationale, les communes d'Amiens, d'Argoeuves, de Dreuil-les-Amiens, de Poulainville, de Vaux-en-Amiénois, la chambre de commerce et d'industrie (CCI), le Conseil départemental (CD), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction interdépartementale des routes Nord (Dir Nord), la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), Météo France, la société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF), la société nationale des chemins de fer (SNCF), ainsi que les représentants des établissements Ajinomoto Eurolysine, Brenntag Picardie, Brenntag Spécialités, ID Logistics, NORIAP et Procter & Gamble.

## 1.3 Le tableau des modifications

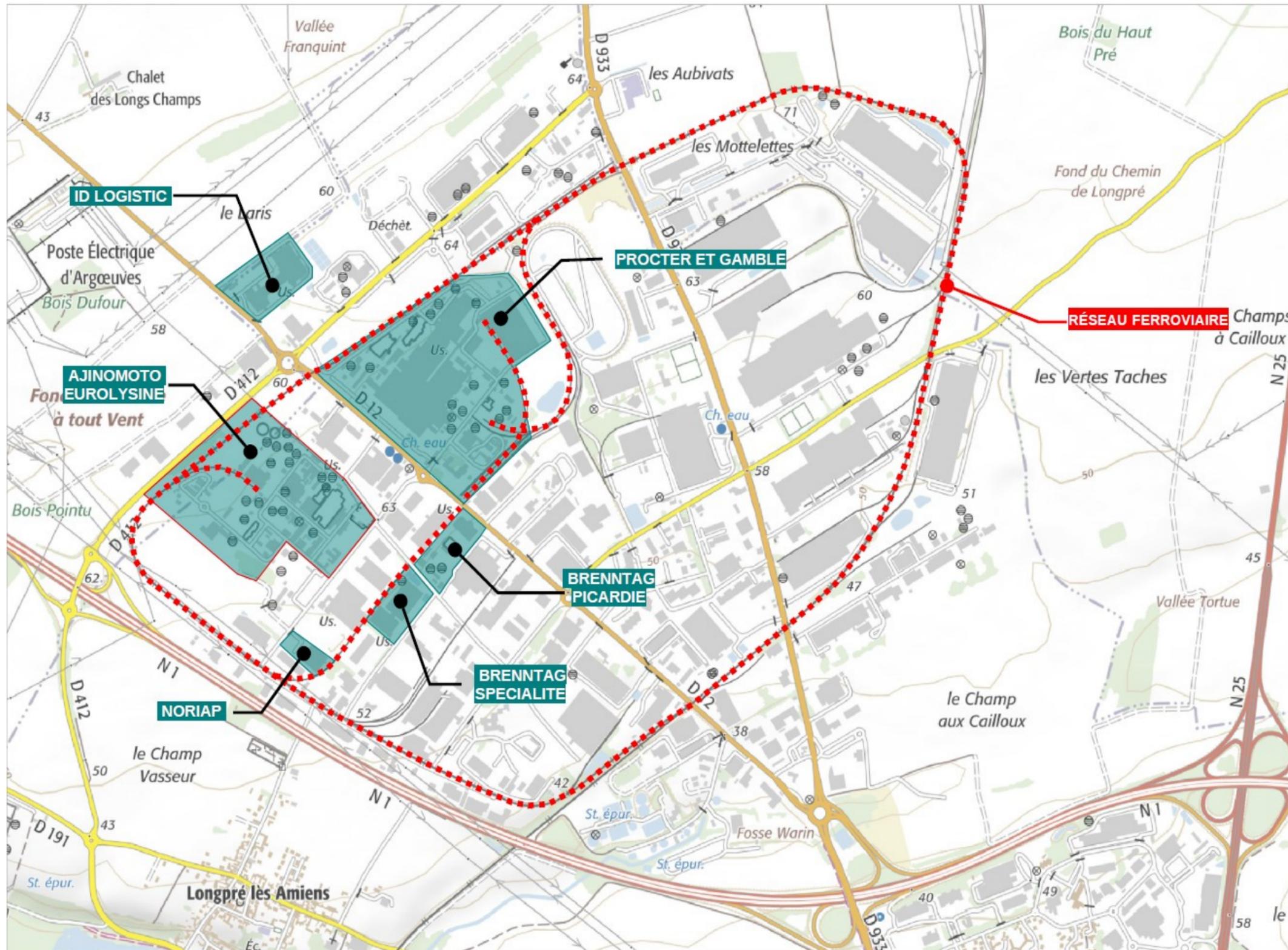
Date de révision	Nom du correcteur	Chapitre-partie	Description de la modification

## CHAPITRE 2 – La présentation du contexte

### 2-1 Les établissements concernés par le PPI

Raison Sociale	Adresse de l'établissement	Effectifs	Tél / Fax	Activité	Coordonnées Degrés-Décimaux (DD)	Adresse du siège social
Ajinomoto Eurolysine	Rue de Vaux – 80084 AMIENS CEDEX 2	xxxx	xx	Production d'acides aminés par fermentation pour l'alimentation animale	xx	153, rue de Courcelles 75817 PARIS CEDEX 17
Brenntag Picardie	121, Rue André Durouchez – 80000 AMIENS	xxxx	xx	Réception, stockage, conditionnement, distribution et transport de produits chimiques	xx	90 avenue du Progrès 69680 CHASSIEU
Brenntag Spécialités	29 rue de la vassellerie – 80000 AMIENS	xxxx	xx	Stoque et distribue des produits chimiques (acides, bases, solvants, produits pour peinture,...) pour l'industrie	xx	90 avenue du Progrès 69680 CHASSIEU
Procter & Gamble Amiens	Rue André Durouchez – 80000 AMIENS	xxxx	xx	Fabrication de produits lessiviels	xx	163 Quai Aulagnier, 92600 Asnières sur Seine
NORIAP	16 Rue de Vaux – 80080 AMIENS	xxxx	xx	Entreposage de produits finis conditionnés, emballés et palettisés destinés principalement à des coopératives agricoles (produits phytosanitaires) et à l'industrie chimique (produits dangereux)	xx	22 boulevard Michel Strogoff 80440 BOVES
ID Logistics	Route de Vignacourt – 80000 AMIENS	xxxx	xx	Plate forme logistique	xx	410, Route du Moulin de Losque – 84300 Cavaillon

## 2-2 La localisation des 6 établissements Seveso seuil haut



## 2-3 L'identification du risque

### 2-3-1 Les scénarios à **cinétique lente**, par rayon du PPI

Entreprise	Rayon 1 de 650 m
AJINOMOTO EUROLYSINE	Incendie sur une ou plusieurs installations
BRENNTAG PICARDIE	
BRENNTAG SPECIALITES	
ID LOGISTICS	
NORIAP	
PROCTER&GAMBLE	

Il n'y a pas de scénario à cinétique lente dans les rayons 2, 3, 4 et 5.

### 2-3-2 Les scénarios à **cinétique rapide**, par rayon du PPI

Entreprise	Rayon 1 de 650 m
AJINOMOTO EUROLYSINE	Petite fuite sur le bras de dépotage wagon et ou camion
AJINOMOTO EUROLYSINE	Fuite au niveau du retour liquide vers la sphère
AJINOMOTO EUROLYSINE	Petite fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (sous le ballon V5031A)
AJINOMOTO EUROLYSINE	Petite fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac sur le site
AJINOMOTO EUROLYSINE	Rupture de la tuyauterie de distribution d'acide chlorhydrique
BRENNTAG PICARDIE	Fuite ou déversement d'acide chlorhydrique
BRENNTAG PICARDIE	Explosion liée à l'aire de stockage n°5 : montée en pression lente ou explosion d'une cuve, UVCE (explosion de gaz et vapeurs contenus dans un volume non confiné) sur la zone de dépotage, explosion d'un camion citerne
PROCTER&GAMBLE	Dispersion toxique suite à un épandage de glutaraldéhyde à l'extérieur du bâtiment

Entreprise	Rayon 2 de 1400 m
AJINOMOTO EUROLYSINE	Ruine de la citerne camion
AJINOMOTO EUROLYSINE	Fuite d'ammoniac sur wagon et ou camion en manœuvre – rupture de la vanne de fond en phase liquide
AJINOMOTO EUROLYSINE	Grosse fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (allée centrale)
AJINOMOTO EUROLYSINE	Grosse fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (extraction threonine sud)
AJINOMOTO EUROLYSINE	Grosse fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (extraction coproduits)
AJINOMOTO EUROLYSINE	Grosse fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (fermentation)
AJINOMOTO EUROLYSINE	Grosse fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (purification)

<b>Entreprise</b>	<b>Rayon 3 de 2300 m</b>
AJINOMOTO EUROLYSINE	Moyenne fuite suite à la section du bras de dépotage wagon et ou camion
AJINOMOTO EUROLYSINE	Fuite sur la section au niveau du groupe frigorifique
AJINOMOTO EUROLYSINE	Fuite sur la section au niveau du piquage de la sphère
AJINOMOTO EUROLYSINE	Grosse fuite sur la ligne de distribution d'ammoniac (sous le ballon V5031A)
BRENNTAG PICARDIE	Erreur de dépotage

<b>Entreprise</b>	<b>Rayon 4 de 3340 m</b>
AJINOMOTO EUROLYSINE	Ruine de la citerne wagon

<b>Entreprise</b>	<b>Rayon 5 de 8200 m</b>
AJINOMOTO EUROLYSINE	Rupture du bras de dépotage wagon et ou camion
AJINOMOTO EUROLYSINE	Ruine de la sphère

## **2-4 La carte des rayons opérationnels retenus**

Cinq rayons opérationnels sont retenus pour l'activation du PPI.

### En cinétique lente :

Le 1er rayon (R1) de 650 m correspond à un scénario d'accident chez un ou plusieurs exploitants.

### En cinétique rapide :

Le 1er rayon (R1) de 650 m correspond à un scénario d'accident chez Ajinomoto Eurolysine ou Brenntag Picardie ou Procter&Gamble.

Le 2ème rayon (R2) de 1400 m correspond à un scénario d'accident chez Ajinomoto Eurolysine.

Le 3ème rayon (R3) de 2300 m correspond à un scénario d'accident chez Brenntag Picardie ou chez Ajinomoto Eurolysine (2070 m).

Le 4ème rayon (R4) de 3340 m correspond à un scénario d'accident chez Ajinomoto Eurolysine.

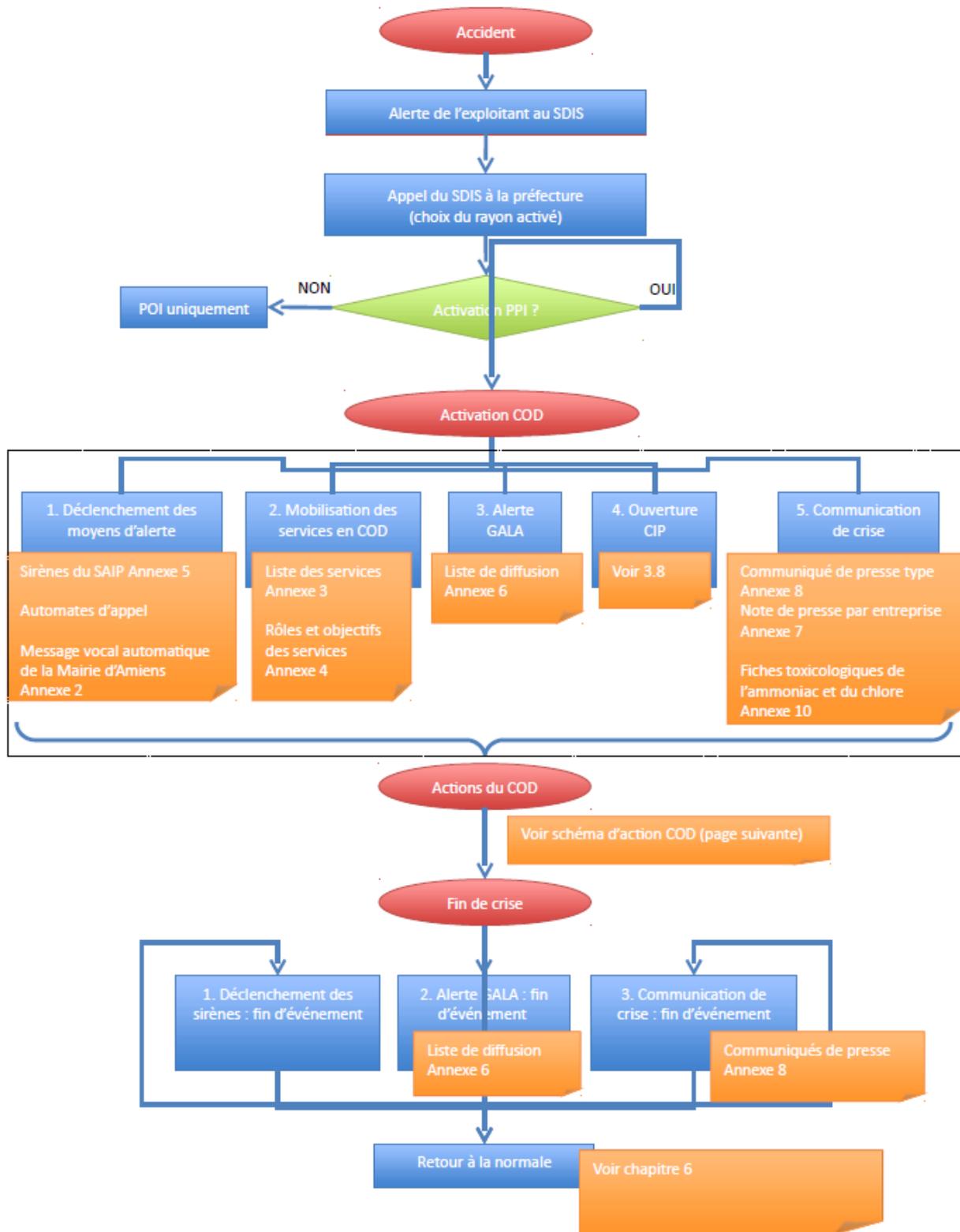
Le 5ème rayon (R5) de 8200 m correspond à un scénario d'accident chez Ajinomoto Eurolysine.

La carte en **ANNEXE 5** présente les rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et la probabilité de la direction des vents.

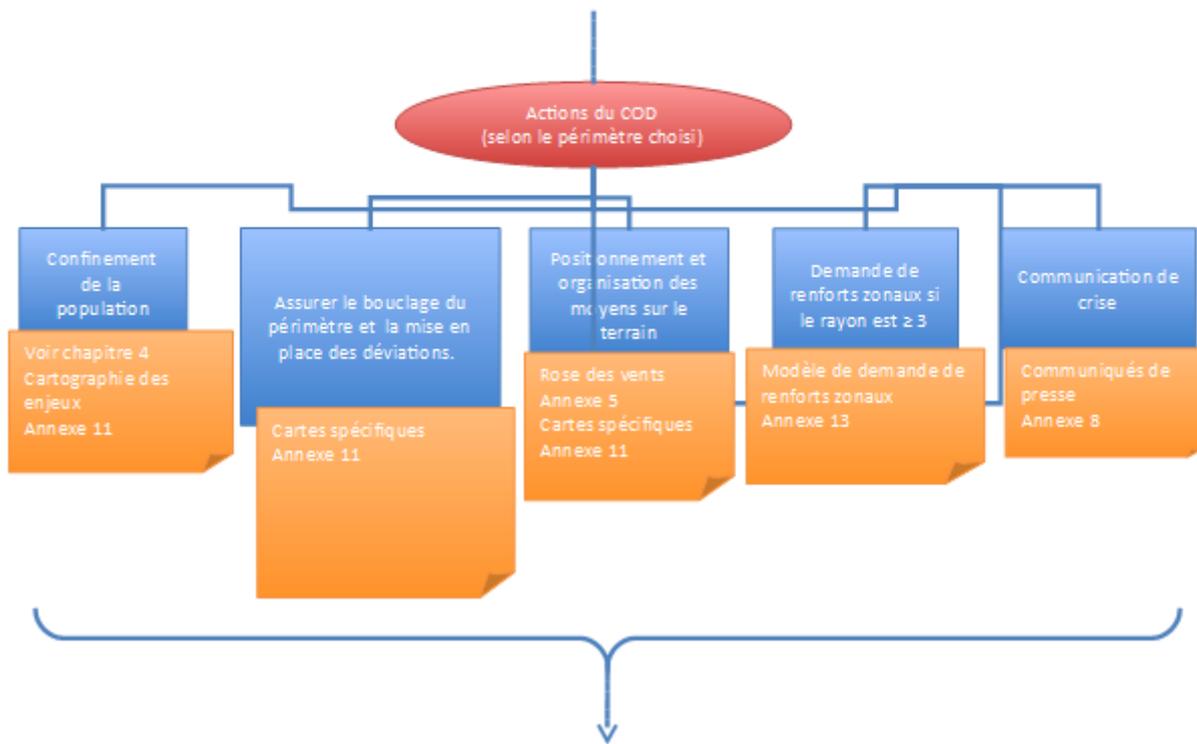
# CHAPITRE 3 – L'activation du PPI

## 3-1 Le schéma général

Schéma général d'activation et de mise en œuvre du PPI



## Schéma d'actions COD



### Légende



### **3-2 Les modalités d'activation et le choix du rayon**

Lors de la survenance d'un événement sur l'un des six sites Seveso seuil haut d'Amiens, l'exploitant contacte le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Trois situations peuvent se présenter :

**Cas n°1 : Incident « banal »** nécessitant le déclenchement du POI dans l'un des six sites SEVESO Seuil Haut, sans risque réel pour les populations :

Le SDIS est prévenu dans tous les cas par l'exploitant (avec ou sans engagement de moyens et/ou échelon de commandement).

L'évolution de la situation ainsi que les conséquences réelles ou potentielles associées peuvent alors être surveillées en permanence par le CODIS, sans engagement ou anticipation de moyens au COD.

Dans ce cas, **le PPI n'est pas activé.**

**Cas n°2 : Accident à cinétique lente** nécessitant le déclenchement du POI dans l'un des six sites SEVESO Seuil Haut avec risque potentiel pour les populations (Problématique Incendie) et susceptible de « glisser » vers l'activation du PPI.

Le SDIS est engagé au sein de l'établissement. L'analyse de la situation par le COS et la relation privilégiée COS/Industriel permettent d'anticiper sur d'éventuels effets en dehors des limites de propriété et de proposer aux autorités préfectorales l'activation du périmètre n°1 de 650 m.

**Le PPI peut être activé sur le rayon n°1.**

**Cas n°3 : Accident à cinétique rapide** nécessitant l'activation immédiate du PPI dans un souci de sécurité civile corroboré par la détection.

**Mesures incombant à l'exploitant :** Appel du SDIS + déclenchement de la sirène PPI en phase réflexe

Une grille d'analyse permet au SDIS de qualifier l'événement, dès réception de l'appel, afin d'être en capacité de proposer au Préfet le rayon à activer pour le PPI.

**Le choix du rayon est acté à l'occasion d'un appel du SDIS à la Préfecture.**

Afin de tenir compte du délai de déploiement des effectifs de sécurité et de secours sur le terrain, le rayon activé ne sera pas modifié pendant la crise.

Dès que le PPI est activé avec un rayon défini, les actions suivantes sont mises en œuvre par le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) :

1. Déclenchement des moyens d'alerte
2. Mobilisation des services en COD
3. Alerte GALA
4. Ouverture de la CIP
5. Communication de crise

### **3-3 Le déclenchement des moyens d'alerte et d'information**

**Seuls Ajinomoto Eurolysine et Brenntag Picardie, concernés par des risques toxiques, peuvent déclencher leur sirène PPI en phase réflexe (sans accord préalable de la préfecture) pour un incident à cinétique rapide.**

Les quatre autres entreprises, concernées par des risques thermiques à cinétique lente n'utilisent leur sirène PPI qu'à la demande de la préfecture (COD ou SDIS sur site).

**En cas d'activation du rayon 1** de 650 m, sont utilisés :

- La sirène de l'exploitant concerné
- L'automate d'appel d'Ajinomoto (mis à disposition des 5 autres exploitants par convention)
- Le système « alerte entreprises » de la CCI

**En cas d'activation du rayon 2** de 1 400 m, sont utilisés :

- La sirène de l'exploitant concerné
- L'automate d'appel d'Ajinomoto (mis à disposition des 5 autres exploitants par convention)
- L'automate d'appel d'Amiens activé en mode réflexe pour le rayon 2 (bouton poussoir activable depuis le centre de sécurité urbaine de la ville d'Amiens). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#))
- La sirène de Longpré-Les-Amiens, déclenchée par la préfecture (voir [ANNEXE 5](#))

**En cas d'activation du rayon 3** de 2 300 m, sont utilisés :

- La sirène de l'exploitant concerné
- L'automate d'appel d'Ajinomoto (mis à disposition des 5 autres exploitants par convention)
- L'automate d'appel d'Amiens (délai de déclenchement de 5 min si le PCC est déjà activé et de 20 min si le PCC n'est pas encore activé). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#))
- Les 4 sirènes du SAIP de la préfecture (voir [ANNEXE 5](#))

**En cas d'activation du rayon 4** de 3 340 m, sont utilisés :

- La sirène de l'exploitant concerné
- L'automate d'appel d'Ajinomoto (mis à disposition des 5 autres exploitants par convention)
- Le panneau à messages variables de la ville d'Amiens (situé quartier Etouvie) pour donner des informations sur les axes routiers fermés et les déviations
- L'automate d'appel d'Amiens (délai de déclenchement de 5 min si le PCC est déjà activé et de 20 min si le PCC n'est pas encore activé). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#))
- Les 10 sirènes du SAIP de la préfecture (voir [ANNEXE 5](#))

**En cas d'activation du rayon 5** de 8 200 m, sont utilisés :

- La sirène de l'exploitant concerné
- L'automate d'appel d'Ajinomoto (mis à disposition des 5 autres exploitants par convention)
- Les panneaux à messages variables de la ville d'Amiens pour donner des informations sur les axes routiers fermés et les déviations
- L'automate d'appel d'Amiens (délai de déclenchement de 5 min si le PCC est déjà activé et de 20 min si le PCC n'est pas encore activé). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#))
- Le système « alerte-commerces » de la CCI
- Les 17 sirènes du SAIP de la préfecture (voir [ANNEXE 5](#))

### **3-4 Le tableau des sirènes du réseau SAIP**

Les sirènes qui seront raccordées d'ici la fin de l'année 2018 au Système d'Alerte et d'Information des Populations de la préfecture :

<b>Rayon du PPI Amiens</b>	<b>N° sur la carte</b>	<b>Lieu de l'implantation de la sirène</b>	<b>Commune</b>	<b>Fonctionnement effectif</b>
1	-	Sirène de l'exploitant	Amiens	oui
2	1	Église - place André Battel, Longpré-lès-Amiens	Amiens	oui
3	2	Bâtiment municipal - rue le Titien, Saint-Ladre	Amiens	oui
	3	Bâtiments Les Coursives à Etouvie	Amiens	non
	4	Mairie - 33, Grande rue	Argoeuves	oui
4	5	Eglise - rue Jean Jaurès	Dreuil-lès-Amiens	oui
	6	Salle des fêtes	Vaux-en-Amiénois	oui
	7	Château d'eau - rue du 2 septembre 1944	Saint-Sauveur	non
	8	École -155 rue du Faubourg de Hem	Amiens	oui
	9	CHU Nord d'Amiens - place Victor Pauchet	Amiens	oui
	10	Mairie - place du huit mai	Poulainville	oui
5	11	École Saint Roch - boulevard Garibaldi	Amiens	oui
	12	Église Saint Rémi - rue des Cordeliers	Amiens	non
	13	Tour Balzac - rue Balzac	Amiens	non
	14	Mairie - 51 Rue Baudrez	Rivery	oui
	15	Collège Auguste Janvier - 72 rue Jules Barni	Amiens	oui
	16	Lycée Louis Thuillier, cité scolaire - boulevard de Saint Quentin	Amiens	non
	17	Lycée d'Acheuléen - chaussée Jules Ferry	Amiens	non

R1 : 650m  
R2 : 1400m  
R3 : 2300m  
R4 : 3340m  
R5 : 8200m

### **3-5 Le signal national d'alerte**

Le signal national d'alerte est identifiable par la succession de 3 cycles d'une durée de 1 minute 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (voir schéma ci-dessous).



### **3-6 La mobilisation des services en COD**

Les services, prévenus par la préfecture de l'ouverture du COD, doivent se rendre au Centre Opérationnel Départemental (COD) au 51 rue de la République – 80 000 Amiens. La liste des services concernés est en [ANNEXE 3](#). A titre d'information, l'[ANNEXE 4](#) présente les rôles et les objectifs de chaque service, de manière générale, lors de l'activation du PPI.

### **3-7 L'alerte GALA**

GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) est un automate d'appel, outil de communication de la Préfecture, qui est utilisé pour informer les services compétents de l'activation du PPI. L'alerte est lancée par sms (voir modèle de sms et liste des destinataires en [ANNEXE 6](#)).

### **3-8 L'ouverture CIP**

Pour ce type de risque, une Cellule d'Information du Public (CIP) est systématiquement ouverte par la préfecture pour répondre aux appels des particuliers à l'écoute des sirènes et afin de ne pas saturer le standard de la préfecture et celui des services de secours et de sécurité.

Le numéro de la CIP est le **0 805 010 580**.

### **3-9 La communication de crise**

Une communication rapide est organisée pour éviter toute rumeur ou toute amplification du phénomène réel ainsi que pour rappeler la règle du confinement auprès des populations.

Le préfet peut s'appuyer sur les modèles types de communiqués de presse joints en [ANNEXE 7](#).

L'[ANNEXE 7](#) comprend ainsi une note de presse permettant de présenter chaque entreprise Seveso seuil haut et des modèles de communiqués de presse informant de l'activation du PPI, de l'évolution de la situation et de la fin de la crise.

Pour information, les entreprises Ajinomoto Eurolysine et Brenntag Picardie sont concernées par un risque toxique lié à l'utilisation de produits chimiques qui sont respectivement l'ammoniac et le chlore. Au préalable, les acteurs, les maires et les populations concernés peuvent consulter les fiches toxicologiques de ces produits sur le site de l'INRS (voir [ANNEXE 10](#)).

## CHAPITRE 4 – La sécurité des populations

### 4-1 Le confinement

Compte tenu de la nature toxique des produits susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère lors d'un accident majeur dans l'un des 6 établissements SEVESO Seuil Haut de l'Espace Industriel Nord d'Amiens (notamment le Chlore et l'Ammoniac), **le confinement** (mise à l'abri dans un local clos, boucher toutes les arrivées d'air, arrêter la ventilation et la climatisation) est la seule mesure conservatoire instantanée retenue pour la protection des populations.



Le confinement s'accompagne obligatoirement de l'observation de **consignes de sécurité** portées à la connaissance des populations par les brochures d'information préventive et par les médias notamment de France Bleu Picardie (100.2 FM) en cours d'événements. Les consignes sont affichées ci-dessous :



Pour **les usagers de la route** se trouvant dans la zone impactée, ils doivent rester dans leur véhicule, fermer la ventilation et quitter la zone.

Dans tous les cas, la population doit se conformer strictement aux seules instructions des autorités qui, selon l'évolution de la situation, décideront :

- le maintien du confinement,
- une éventuelle évacuation organisée (décidée dans de très rares cas),
- la reprise des activités par un signal de fin d'alerte (voir **chapitre 6**)

La priorité est donc de garantir la protection de la population mais il convient également de prendre en compte les enjeux devant être traités en phase post-accidentelle. Le recensement est essentiel pour le dimensionnement et le choix des moyens d’alerte, et pour définir la stratégie de protection des populations. Ainsi, ces enjeux sont identifiés dans chaque rayon par ratios (voir [ANNEXE 11](#)).

A l’extérieur du périmètre, les populations qui souhaitent rejoindre leur domicile situé dans le périmètre activé sont, en fonction de la durée de la crise, prises en charge par les communes concernées. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont notamment activés pour mettre en œuvre les dispositions prévues pour l'accueil des populations impactées.

## **4-2 Le bouclage et la mise en place des déviations**

### **4-2-1 Le réseau routier**

Le bouclage et la déviation des périmètres opérationnels (voir [ANNEXE 11](#)) sont assurés par :

- Les forces de l’ordre (la police nationale et la gendarmerie nationale)
- Les gestionnaires de voiries (le Conseil départemental, communes, la DIR Nord, la SANEF)

La première action est de mobiliser les forces de l'ordre. L'intervention des gestionnaires intervient dans un second temps pour la mise en place de la signalisation et du barrièrage. Toutefois, s'agissant de la fermeture de la rocade d'Amiens ou de l'autoroute A16, elle doit être organisée en présence conjointe des forces de l’ordre et de la DIR Nord ou de la SANEF. Enfin les déviations sont mises en place, sous réserve d'effectifs disponibles.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est chargée, en COD, de coordonner le bouclage et la mise en place des déviations.

Une **interdiction de circulation des poids lourds sur la RN 25** dans le sens Doullens-Amiens sera prise par arrêté zonal en coordination avec le COZ dès l’activation du PPI sur les rayons 4 et 5, le département du Pas-de-Calais étant également impacté. Le blocage aura lieu au giratoire de Arras sur la RN 25.

### **4-2-2 Le réseau ferroviaire**

Dans le rayon 1 du PPI, seule la voie interne à l’espace industriel nord (EIN) d’Amiens est concernée (gestion assurée par la chambre de commerce et d’industrie d’Amiens-Picardie (CCI)).

Voir le réseau ferroviaire de l'EIN au [point 2-2](#)

S'agissant des 2 premiers rayons, la circulation des trains est suspendue par l'EIC Paris Nord et les trains de marchandises sont garés à la gare de Montières (quartier Montières, avenue de la gare à Amiens).

- LONGUEAU – BOULOGNE (ligne 311.000)
- SAINT ROCH – FREVENT (ligne 305.000)

## CHAPITRE 5 – L'organisation des secours

### 5-1 Le positionnement et l'organisation des moyens sur le terrain

Par rayon et en fonction de l'orientation des vents (voir la probabilité de la direction des vents en **ANNEXE 5**), des lieux sont pré-définis pour accueillir le Poste Médical Avancé (PMA) et le Centre de Regroupement des Moyens (CRM).

L'accès des services de secours aux PMA et CRM est différent pour chaque périmètre et est également identifié en amont par des itinéraires dédiés (voir **ANNEXE 12**). Les polices municipales d'Amiens et de Salouël seront sollicitées pour assurer la fluidité des accès des ambulances au CHU Amiens-Picardie, site Sud.

### 5-2 La demande de renforts zonaux

L'activation des rayons 1, 2 et 3 ne nécessite pas de demande de renforts zonaux, les effectifs départementaux des forces de l'ordre étant suffisants pour assurer le bouclage du périmètre.

Dès l'activation du rayon 4, dans un premier temps, les forces de sécurité locales boucleront en priorité les axes les plus fréquentés et dans un second temps, une demande de renfort zonal sera sollicitée par le COD (voir **ANNEXE 13**).

## CHAPITRE 6 – La fin de l'alerte

Pour chaque rayon, la fin de l'alerte est annoncée par les mêmes canaux d'information que ceux utilisés pour le déclenchement de l'alerte, à savoir les sirènes et les automates d'appel.

Le signal de fin d'alerte est identifiable par un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement au régime nominal d'une durée de 30 secondes.



## **CHAPITRE 7– La gestion post-accidentelle des impacts sanitaires et environnementaux**

Le retour d'expérience sur les accidents d'origine technologique impliquant des installations classées montre qu'au-delà de l'organisation des secours, des soins de première urgence et de la réparation des dommages environnementaux et sanitaires les plus visibles, des conséquences différées sur la santé humaine et l'environnement peuvent être redoutées.

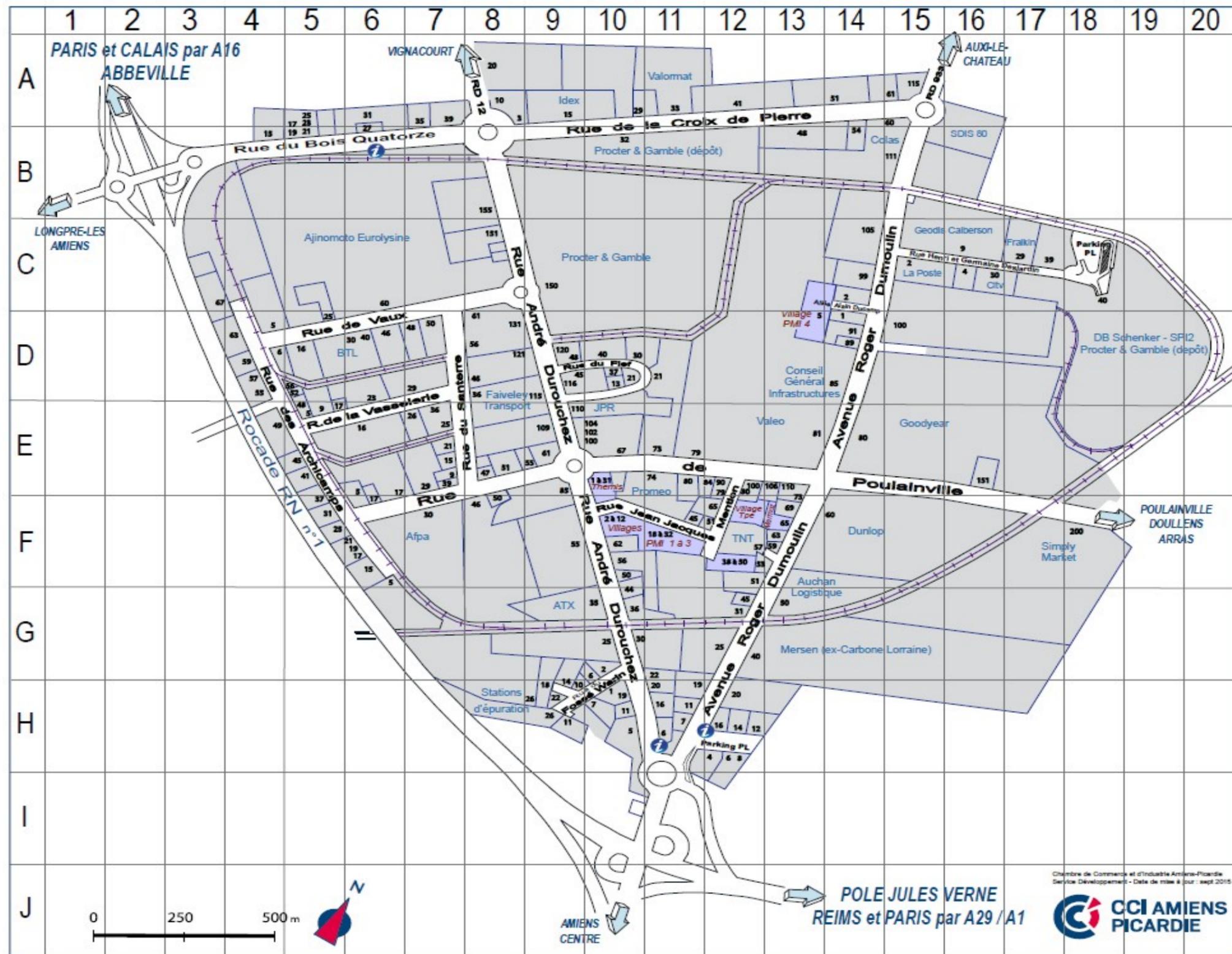
Ces événements peuvent avoir pour effet une dispersion dans l'environnement de substances plus ou moins toxiques ou générer des effets physiques (effets thermiques, bruit, vibrations..). Les conséquences de ces accidents peuvent être environnementales, sanitaires et sociales ou économiques.

Les services de l'ARS et de la DREAL seront en charge de ces questions.

## CHAPITRE 8– La liste des annexes

N° de l'annexe	Titre de l'annexe	Page
<a href="#">ANNEXE 1</a>	Le plan et la liste des établissements de l'EIN d'Amiens	26-27
<a href="#">ANNEXE 2</a>	Les messages vocaux « réflexes » de l'automate d'appel de la mairie d'Amiens	28
<a href="#">ANNEXE 3</a>	Les services présents en COD	29
<a href="#">ANNEXE 4</a>	Le rôle et les objectifs des services	30-31
<a href="#">ANNEXE 5</a>	La carte des rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et les probabilité de la direction des vents	32
<a href="#">ANNEXE 6</a>	L'alerte GALA	33-34
<a href="#">ANNEXE 7</a>	Les notes de présentation des entreprises	35-41
<a href="#">ANNEXE 8</a>	Les modèles de communiqués de presse	42-47
<a href="#">ANNEXE 9</a>	La diffusion de l'information sur internet et les réseaux sociaux	48
<a href="#">ANNEXE 10</a>	Les fiches toxicologiques de l'ammoniac et du chlore	49
<a href="#">ANNEXE 11</a>	L'outil cartographique dédié au plan	50
<a href="#">ANNEXE 12</a>	Les emplacements prévisionnels des PMA, CRM et véhicule PC	51
<a href="#">ANNEXE 13</a>	Le modèle de demande de renforts zonaux	52-53

Annexe 1 : Le plan et la liste des établissements de l'EIN d'Amiens



Nom de l'entreprise	N° de rue	Repère
3C NORD PICARDIE	39	E7
A3S LOCATION	91	D14
ABELLE RUSH	9	E7
ACCUEIL RH & CIE	106	E13
ADEFI	89	D14
ADEFI DECOBAT	89	D14
AFFINORD	9 BIS	E5
AFPA	30	F7
AFTRAL	16	E6
AJINOMOTO EUROLYSINE	60	C6
ALLMO SERVICES	57	D4
ALPHA CLOISONS	109	E9
ALPLA FRANCE	150	C9
AMIENS DECAPAGE	89	D14
AMIENS DEPANNAGE	120	D9
AMIENS INJECTION	51	A14
AMIENS SABLAGE	89	D14
APPLI	3	A8
ARC LOCATION	21	E7
AS 34	27	B6
ASMIS	45	G12
ATELIER DU FIEF	2	G10
ATELIERS DU FIEF (ADMIN)	40	D10
ATX	35	G10
AUCHAN LOGISTIQUE	50	G13
AZURIAL	25	G12
BARON TRANSPORTS (ADMINISTRATIF)	5	D4
BARON TRANSPORTS (ENTREPOTS)	48	D7
BARON TRANSPORTS (ENTREPOTS)	6	D4
BATI CEDRE	65	F12
BERTRAND FROID	51	F12
BILLMAT CANALISATIONS	69	F13
BISIAUX PIERRE	80	E11
BODYCOTE	99	C14
BOSSU COUVELIER (ex-BEAURAIN)	25	G10
BOUDIER	61	A15
BOURRELIER EDUCATION	16	H12
BP STATION SERVICE	7	H11
BRASSERIE DES PROVINCES	100	E12
BRENTTAG PICARDIE	121	D8
BRENTTAG PICARDIE SPECIALITES	29	D7
BSSL-BOURRELIER (Imaisons)	14	H12
BTL TRANSPORTS	30/40	D6
C3S HYDROLIQUE ET PNEUMATIQUE	21	B5
CALLEC HUBERT	67	C3
CAUX	6	H12
CEGELEC PICARDIE INDUSTRIE	39	E7
CETE APAVE NORD OUEST	29	A10
CFT ECF	6	D4
CITY SOMME	30	C16
CITY PRO TRANSLOBAT FORMATION	17	F6
CLC GTRUCK	31	A6
CODEM - LE BATLAS	56	F10
COFELY INEO GDF SUEZ	13	D10
COGELY COFELY	151	E16
COLAS NORD PICARDIE	60	A15
COLAS NORD PICARDIE (SERVICES TECHNIQUES)	111	B15
CONSEIL GENERAL FIERE INFRASTRUCTURES	85	D14
CREATIF AUTOMATION	106	E13
DACTYL BUREAU OFFICE	45	F11
DB SCHENKER	40	C18
DEFRANCO	2	C14
DEN HARTOGH	31	A6
DHL FREIGHT FRANCE	15	B4
DOUANES ET DROITS INDIRECTS	50	F8
DSV ROAD	20	A8
DUNLOP	60	F14
DYMAY GRENALLAGE	54	B14
EASY HEAT EUROPE	35	G10
ECO PNEUS	1	H10
EGIDE MD	25	G12
EISMANN	19	F6
ELECMATIC AMIENS	25	G12
EPM	80	E11
ESI AMIENS FIEF	45	D9
ESPACE SERVICE	6	H11
EUROMASTER	12	H12
EVOLUTION ASSURANCES	110	E13
FAVELEY TRANSPORT	115	D9
FELDMANN	63	F13
FENWICK	25	G12
FERRARI	9	E5
FESTI	19	H10
FLUICONNECTO BY MANULI	67	E10
FRAIKIN	29	C17
FRIEDLANDER	25	E7
GALLOO AMIENS (EX-NORMAND)	11	H9
GARAGE A DOMICILE	80	E11
GEODIS CALBERSON FRANCE EXPRESS	9	C16
GEORGES INDUSTRIE	109	E9
GEORGES LABO	109	E9
GLASS TECH ENGINEERING	65	F13
GLN	41	E5

Nom de l'entreprise	N° de rue	Repère
GOODYEAR	80	E14
GROUPE RECOLIA	10	H9
GXS MOBILITY	110	E13
GXS MOBILITY	69	F13
HABITAT PICARD	90	E12
HERTZ EQUIPEMENT	31	F5
HILTI FRANCE	25	G12
HOLCIM BETONS	115	A15
HP INDUSTRIE	90	E12
ID LOGISTICS	20	A8
IDEX ENVIRONNEMENT	15	A9
INSTEP FORMATION	39	E7
IP	80	E11
IREPS PICARDIE	67	E10
IX RESEAUX	110	E13
J.L. MOTOPICES	55	D4
JACOT SAS	39	A7
JPR HUTCHINSON	110	E9
KENNY EQUIPEMENT	102	E10
KIECE	51	F12
KILOUTOU	6	G10
KUEHNE-NAGEL ROAD (EX-KALLOIN)	46	D6
LA MAISON DE CEDRE	65	F12
LE COMPTOIR SEIGNEURIE - GAUTHIER	20	H11
LE GRILL D'ONCLE SAM	6	H11
LE KAP VERRE	120	D9
LENORMANT MANUTENTION	4	C16
LEON GROSSE	47	E8
LES ENROBES DE LA SOMME (L.E.S.)	48	B13
LHD CHAUDRONNERIE	10	A8
LINDE HOMECARE FRANCE	25	F5
LVL MEDICAL	14	H9
MABEO INDUSTRIES	48	E5
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	50	F10
MAXIMO	26	E7
MEDIAPOST	67	E10
MENTION & CO	51	F12
MENUISERIE DE LHALLUE	80	E11
MENUISERIE SALOMON GRIFFOIN	80	E11
MERSEN (EX-CARBONE LORRAINE)	40	G12
METIFIOT FIRSTSTOP	44	G10
METRO	20	H12
MGP	45	E5
MORY DUCROS	20	A8
MPCP PICARDIE	100	E10
MTOP	52	D5
MULTI CONCEPT	11	H10
MULTI MECA	11	H10
NORAP	16	D5
OPTCOR	35	A7
OZ ALU	30	G10
PETIT FORESTIER	55	D4
PHYSIC INFORMATIQUE	59	F13
PICARDIE ATELIERS (ESAT)	40	D10
PICARDIF FORMATION	49	E4
PJD MEETING WORK	22	G11
PLASTIC OMNIUM	41	A12
PLATEFORME COURRIER LA POSTE	2	C15
POLYGONE (ADMINISTRATIF)	65	F12
POLYGONE (LIVRAISON - PRODUCTION)	23	D6
PRO IMPEC - PRO SANTEA	50	F10
PROCTER & GAMBLE	150	C9
PROCTER & GAMBLE (DEPOT)	40	C18
PROCTER & GAMBLE (DEPOT)	32	B10
PROFRET	15	B4
PROLAIDIS	41	E5
PROMAN	73	F13
PROMEO CFAI-AFFI-AFDE site 1	74	E11
PROMEO CFAI-AFFI-AFDE site 2	61	E9
PROXISERVE	59	F13
QUINCAILLERIE PICARDE	104	E10
RELAIS D'OR MIKO NPN	15	F6
RICOH	14	H12
RIGHT COPY	10	A8
SADRA	29/25	A5
SAINTE GOBAIN ADFORS FRANCE	30	G10
SALENTEY	4	H12
SALTI	1	D14
SANELEC	11	H11
SANINORD	37	F5
SARL LAVAGE POIDS LOURDS	50	D7
SCEN EPSILON	65	F13
SCEVI - SCANIA	7	H10
SDEZ NICOMAX	15	E7
SDIS 80		B16
SDNF	61	D8
SEIBO	84	E12
SERIGRAPHIE PICARDE	59	D4
SIDEM CHAUFFAGE PLOMBERIE	51	F12
SIDEM ELECTRICITE	16	H11
SIDEM MAINTENANCE	51	F12
SIDEM MANAGEMENT	51	F12
SIMPLY MARKET	200	F18

Nom de l'entreprise	N° de rue	Repère
SIMPLY MARKET (ATAC)	31	G12
SIP RENOV	51	E9
SITA	63	D4
SIVREA	56	D5
SMAC	30/40	D6
SOCIETE AMIENOISE DE RECYCLAGE (SAR)	30	D10
SOCOPIC DALKIA	25	D5
SOFINHER	5	E5
SOGESERV	5	F6
SOGETRA TRANSPORT INTERNATIONAL	5	F6
SOGETREL	19	B5
SOPROVERT HYDROGREEN	55	E9
SOREM	17	A5
SPI2	40	C18
STEP CCIAP	26	H9
STEP EUROLYSINE	26	H9
TECMIR	65	F13
TELERIC	106	E13
TNT	57	F12
TRANSPORTS JACOT	49	E4
TRANSPORTS JACOT	56	D8
TRANSPORTS JACOT	131	D8
TRANSPORTS JACOT	61	D8
TRANSPORTS PAPIN	50	D7
UNIBETON	36	G10
UNITHER	151/155	C8
VALEO CEPN	79	E11
VALEO TRANSMISSION	81	E13
VALORMAT	33	A11
VEOLIA PROPLETE	21	D10
VEOLIA PROPLETE	21	D11
VITALAIRE	65	F13
VULCO	50	D7
WALF ET ASSOCIES	54	B14
WATEL J. RENOVATION	67	C3

Bâtiment Mermoz		
EXTERION MEDIA	65	F13
GROUPE PLG	65	F13
KUBIC - JAP FINANCE	65	F13
SCOT TELECOM	65	F13
SPIE BATIGNOLLES NORD	65	F13
TP 3F	65	F13
VCI CONSTRUCTION VIA CONCEPT INGENIERIE	65	F13

Bâtiment Thémis		
ADECCO	1 & 31	E10
ASSURGO	1 & 31	E10
CREOIGO	1 & 31	E10
CRIT INTERM	1 & 31	E10
EURO DEAL	1 & 31	E10
FIGUREC - AURECO	1 & 31	E10
ITW HALOLA	1 & 31	E10
MANPOWER	1 & 31	E10
MUTUELLE MCD	1 & 31	E10
SYNERGIE	1 & 31	E10

Village PMI 1			
BOUM CONSTRUCTION	2	F10	1
MFR MOBILIERS	4	F10	2-3
VU ET ENTENDU	8	F10	4
OREFI - OREXAD	12	F10	6
PHARMA DOM ORKYN	12	F10	5

Village PMI 2			
NETCO	18	F11	1
MATISAV	22	F11	3
DBC RENOVATION	24	F11	4
INEO	26	F11	5
ADREXO	30/32	F11	7-8

Village PMI 3			
SELECTA	40	F12	2
JC DECAUX	42	F12	3
CARTOUCHECLUB	44	F12	4
TFN PROPLETE NORD NORMANDIE	50	F12	6
ATALIAN	50	F12	6

Village PMI 4			
SPIE	5	D13	1a-1b
CHARLET NOROCEAN	5	D13	2
BARON SAREME	5	D13	4
MINITEC	5	D13	5
CONSTRUCTEL	5	D13	6
DHL INTERNATIONAL EXPRESS	5	D13	7

Village TPE			
GENIE FLEXION 80	60	F12	8
CLEAN AIR CONTROL	62	F12	7
MATE OUTILLAGE	64	F12	6
QUARTZ SECURITE	66	F12	5
OASIS	70	F12	4
SARL BOUCHEZ	76	F12	1

## **Annexe 2 : Les messages vocaux « réflexes » de l'automate d'appel de la mairie d'Amiens**

Le Message « réflexe » de l'automate de la mairie d'Amiens émet, sur une liste de numéros de téléphone spécifique (sur la base du volontariat des habitants d'Amiens), le message pré-enregistré suivant, à partir du rayon 2 et à l'exclusion du rayon 1.

### a. Début de l'alerte

*[voix du maire d'Amiens]*

1. Attention, la mairie d'Amiens vous communique ce message d'alerte important suite à un accident industriel.
2. Un accident industriel vient de se produire dans l'espace industriel nord d'Amiens. Un nuage toxique risque de traverser votre zone. Restez enfermé dans le lieu où vous vous trouvez. Fermez vos fenêtres et évitez toute entrée d'air. Informez-vous en écoutant la radio France Bleu Picardie à la fréquence 100.2 FM.
3. Pour indiquer que vous avez bien compris ce message, appuyez sur la touche dièse. Pour réécouter le message, appuyez sur la touche étoile.

### b. Fin de l'alerte

*[voix du maire d'Amiens]*

4. Attention, la mairie d'Amiens vous communique ce message de fin d'alerte suite à un accident industriel.
5. Concernant l'accident sur l'espace industriel nord d'Amiens, tout risque toxique est désormais écarté. Vous pouvez aérer votre logement et reprendre une activité normale.

Pour indiquer que vous avez bien compris ce message, appuyez sur la touche dièse. Pour réécouter le message, appuyez sur la touche étoile.

## **Annexe 3 : Les services présents en COD**

Les services référencés ci-dessous sont contactés pour armer le COD :

- 1. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**
- 2. POLICE NATIONALE**
- 3. GENDARMERIE NATIONALE**
- 4. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**
- 5. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
- 6. AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**
- 7. POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE D'AMIENS**
- 8. DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
- 9. SERVICE COMMUNICATION ET REPRESENTATION DE L'ÉTAT**

## **Annexe 4 : Le rôle et les objectifs des services**

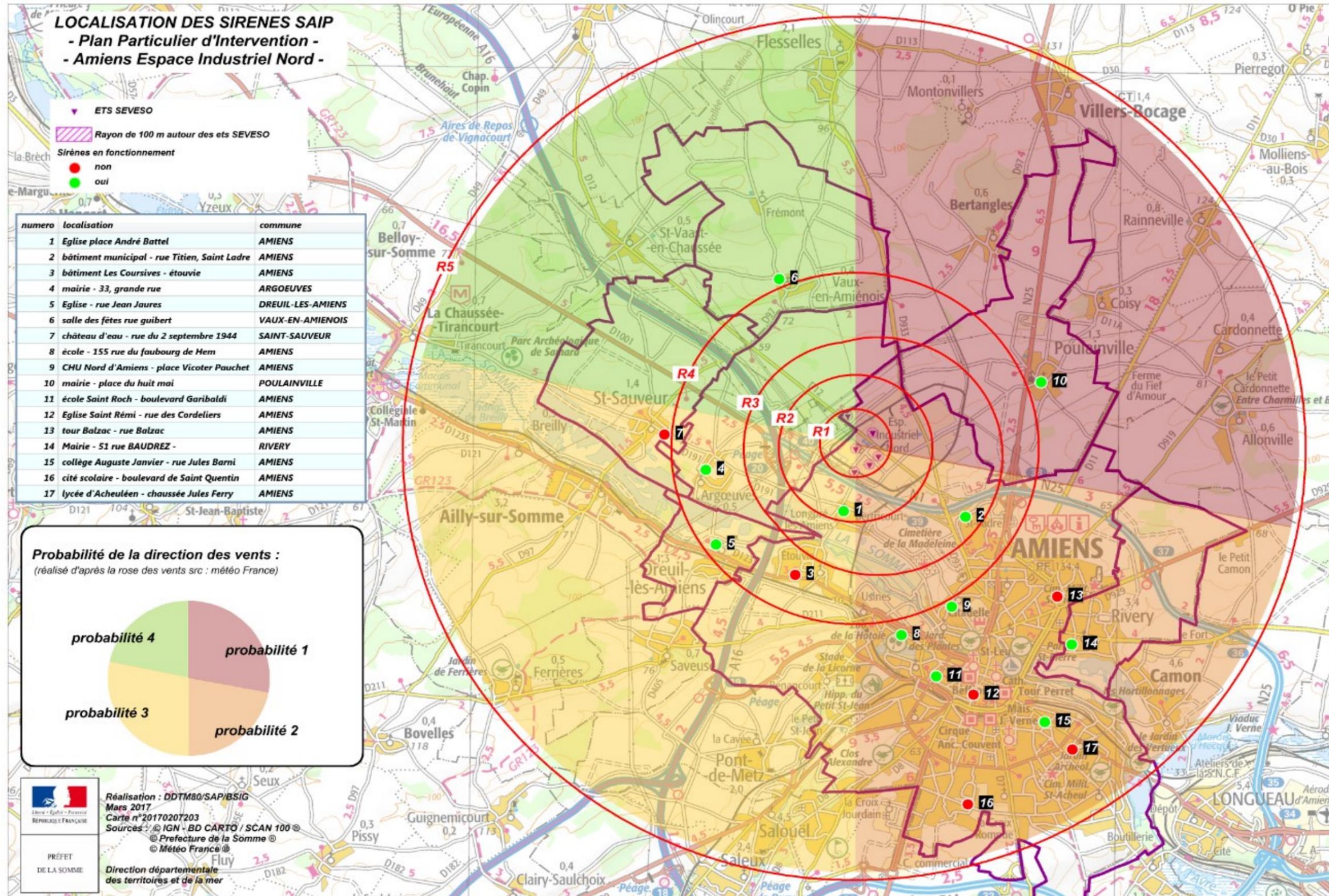
Lors de l'activation du PPI, quatre cellules distinctes travaillent en collaboration afin de gérer au mieux la crise. Ces acteurs sont les suivants :

1. Le Directeur des Opérations (DO)
2. Le Centre Opérationnel Départemental (COD)
3. La Cellule d'Information du Public (CIP)
4. Le Commandant des Opérations de Secours (COS)

Les 3 premières entités sont présentes en préfecture au 51 rue de la république – 80000 Amiens. Quant aux « moyens terrains », leur position dépend du rayon PPI activé.

Objectifs des services	
Intervenants	Tâches à accomplir
Exploitant	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Activer la sirène PPI du site</li> <li><input type="checkbox"/> Appeler le SDIS</li> <li><input type="checkbox"/> Confiner les salariés ou assurer leur évacuation</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser l'automate d'appel vocal d'Ajinomoto Eurolysine</li> <li><input type="checkbox"/> Lutter contre le sinistre</li> </ul>
SIDPC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Activer les sirènes du SAIP</li> <li><input type="checkbox"/> Déclencher l'alerte GALA par SMS pour informer tous les acteurs et les élus</li> <li><input type="checkbox"/> Ouvrir le COD et en assurer la gestion</li> <li><input type="checkbox"/> Ouvrir la CIP</li> <li><input type="checkbox"/> Suivre les évolutions météorologiques</li> <li><input type="checkbox"/> Demander des renforts zonaux dès l'activation du rayon n°4</li> <li><input type="checkbox"/> S'assurer du confinement /enjeux (école, ERP)</li> </ul>
Service communication et représentation de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer la communication de crise</li> <li><input type="checkbox"/> Activer la convention avec les médias : <ul style="list-style-type: none"> <li>o France Bleu Picardie</li> <li>o France 3</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Demander à France Bleu de diffuser un message de prudence (confinement) dans le cadre de la convention média</li> </ul>
SDIS	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Protéger les populations</li> <li><input type="checkbox"/> Secourir les victimes</li> <li><input type="checkbox"/> Lutter contre le sinistre</li> </ul>
SAMU	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer la régulation (en lien avec l'ARS) et la prise en charge médicale des victimes</li> </ul>
Police Municipale, Police Nationale et Gendarmerie Nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Assurer la sécurité publique</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer le bouclage</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre en place les déviations</li> </ul>
CD, DIRNord, SANEF et communes	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mettre en place le bouclage et les déviations conformément aux plans annexés</li> </ul>
DREAL	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Exploiter les données relatives aux produits dangereux</li> <li><input type="checkbox"/> Modéliser les conséquences liées à leur rejet accidentel</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer une expertise technique auprès du préfet</li> <li><input type="checkbox"/> Analyser avec l'ARS les impacts sanitaires et environnementaux</li> </ul>
DDTM	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Informer les gestionnaires routiers de l'activation du PPI et vérifier sa mise en œuvre</li> <li><input type="checkbox"/> Produire des cartographies de crise à la demande du COD</li> </ul>
ARS	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Être présent en COD pour assurer le lien entre le SAMU et les centres hospitaliers (plan blanc)</li> <li><input type="checkbox"/> Assurer le lien entre le SAMU et le COD</li> <li><input type="checkbox"/> Vérifier le bon confinement des établissements médicaux-sociaux</li> <li><input type="checkbox"/> Analyser avec la DREAL les impacts sanitaires et environnementaux</li> </ul>
Ville d'Amiens	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Activer le PCS</li> <li><input type="checkbox"/> Activer l'automate d'appel communal et utiliser les panneaux à messages variables</li> <li><input type="checkbox"/> Prendre en charge les populations ne pouvant rejoindre leur domicile</li> </ul>
DSDEN	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Vérifier le bon confinement des établissements scolaires</li> </ul>
SNCF	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Suspendre la circulation des trains en fonction des rayons (Voyageurs ou marchandises)</li> </ul>
CCI	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Gérer la problématique de la voie ferrée interne</li> </ul>

## Annexe 5 : La carte des rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et la probabilité de la direction des vents



## Annexe 6 : L'alerte GALA

Les services référencés ci-dessous sont informés de l'activation et de la levée du PPI par sms.

### 1. LES 28 COMMUNES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DU PPI

Communes	Rayon du PPI concerné
Ailly-Sur-Somme	5
Allonville	5
Amiens	1
Argoeuves	2
Bertangles	3
Breilly	5
Camon	5
Cardonnette	5
(La) Chaussée-Tirancourt	5
Coisy	5
Dreuil-Lès-Amiens	3
Dury	5
Ferrières	5
Flesselles	5
Montonvillers	5
Pont-de-Metz	5
Picquigny	5
Poulainville	2
Rainneville	5
Rivery	5
St-Vaast-En-Chaussée	5
Saleux	5
Salouël	5
Saveuse	5
Saint-Sauveur	4
Vaux-en-Amiénois	4
Vignacourt	5
Villers-Bocage.	5

2. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
3. SAMU
4. POLICE NATIONALE
5. GENDARMERIE NATIONALE
6. GFAG
7. DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE
8. AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
9. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
10. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
11. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
12. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
13. DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
14. CONSEIL DÉPARTEMENTAL
15. SANEF
16. DIR NORD
17. SNCF
18. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
19. INDUSTRIELS : AJINOMOTO EUROLYSINE, BRENNTAG PICARDIE, BRENNTAG SPECIALITES, ID LOGISTICS, NORIAP, PROCTER ET GAMBLE
20. MÉTÉO FRANCE ABBEVILLE ET VILLENEUVE D'ASCQ
21. FRANCE BLEU PICARDIE
22. PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS ( À PARTIR DE L'ACTIVATION DU RAYON 4)
23. SERVICE COMMUNICATION ET REPRÉSENTATION DE L'ETAT

**MODÈLE DE SMS D'ALERTE :**

« ACCIDENT INDUSTRIEL CHEZ (NOM DE L'ENTREPRISE) À AMIENS. ACTIVATION DU PPI SUR XXX M. COD ACTIVÉ. CONFINEMENT DES POPULATIONS »

## **Annexe 7 : Les notes de présentation des entreprises et les modèles de communiqués de presse**



Amiens, le

### Note presse

#### Présentation du site « SEVESO seuil haut »

#### **AJINOMOTO EUROLYSINE AMIENS**

#### **Espace Industriel Nord - rue de Vaux - 80084 AMIENS CEDEX 2**

Le site amiénois de la société Ajinomoto Eurolysine est spécialisé dans la production d'acides aminés par fermentation pour l'alimentation animale.

L'établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison de la présence sur le site d'un dépôt d'ammoniac liquéfié (sphère semi réfrigérée) et de wagons en attente de déchargement (limité au nombre maximum de 8 wagons pleins), pour un total d'environ 610 tonnes.

#### Activité et effectifs

xxx

#### Identification des risques

Le risque principal du site est lié à la toxicité de l'ammoniac liquéfié qui, en cas de perte de confinement, peut libérer une quantité importante de gaz toxique dans l'air.

Les installations concernées par cette substance sont clairement identifiées :

- Wagons et camions d'ammoniac ;
- Postes de dépotage d'ammoniac ;
- Sphère de stockage et réservoirs annexes ;
- Installations de compression, condenseurs, évaporateurs ;
- Réseau de distribution.

Le risque majorant du site concerne un rayon de 8200 mètres.

#### Moyens à disposition sur le site pour une première intervention en cas d'incident

Le site est équipé d'un réseau de détecteurs de fumée et d'un réseau de détecteur d'ammoniac. Il bénéficie également d'un appareil de recherche de personne, reposant sur 80 téléphones portables. L'ensemble des salariés peut être confiné en 5 minutes. L'évacuation du site est organisée en 15 minutes en semaine et en 30 minutes la nuit ou un jour férié et en dehors des heures ouvrables.

#### En cas d'incendie

Outre la détection adressable et la neutralisation automatique, le réseau d'extincteurs et robinets incendie, le site bénéficie d'un canon à eau autonome, de lances portables, de vêtements spéciaux (tenues anti-gaz et couvertures anti-feu), d'analyseurs (explosimètre, oxygénomètre).

#### En cas de risque toxique

L'établissement dispose de nombreux équipements permettant d'intervenir en cas de fuite de produits chimiques : stock de produits neutralisants et réserves de sable, douches et œillères, tenues anti-acide, gants, bottes, casques et lunettes.

#### **Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Amiens, le

Note presse

Présentation du site « SEVESO seuil haut »

**BRENTAG PICARDIE**  
**121 rue André Durouchez ZI de Longpré – 80000 AMIENS**

Le site amiénois de la société Brenntag Picardie assure la redistribution auprès de clients industriels de diverses substances et préparations de produits chimiques ou inflammables. Les activités du site d'Amiens sont principalement la réception, le stockage, le conditionnement, la distribution et le transport de produits chimiques. Des activités de dilution et de préparation de mélanges, de moindre importance, sont également réalisées.

L'établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison du stockage de ces produits.

Activité et effectifs

xx

Description des installations

Les installations comportent des locaux administratifs et un ensemble d'aires de stockage et de conditionnement, organisées suivant sept aires principales, en fonction chacune de la nature des produits qui y sont stockés.

Identification des risques

Les principaux risques sur le site sont liés essentiellement à la nature des produits stockés et manipulés :

- Incendie lié à la présence de produits combustibles et inflammables ;
- Effet toxique par formation d'un nuage de vapeurs toxiques (chlore) en cas de mélange de produits incompatibles.

Le site présente un risque thermique et toxique compris dans un périmètre majoré de 2300 mètres.

Moyens à disposition sur le site pour une première intervention en cas d'incident

Les moyens d'intervention présents sur le site sont les suivants :

- Deux réserves d'émulseur polyvalent à haute performance, utilisable pour tous types de feu d'hydrocarbures et d'alcool ;
- Un rideau d'eau mobile ;
- Deux poteaux incendie en limite du site ;
- Détecteurs incendie dans la zone où sont stockés les solvants ;
- De nombreux extincteurs (eau, poudre et CO2) répartis sur le site.

Le site est également pourvu d'une manche à air.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Amiens, le

Note presse

Présentation du site « SEVESO seuil haut »

**BRENNTAG SPÉCIALITÉS**  
**ZI NORD - 29 rue de la vassellerie - 80000 Amiens**

Le site amiénois de la société Brenntag Spécialités stocke et distribue des produits chimiques pour l'industrie.

L'établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison du stockage sur le site de produits dangereux et de la distribution de produits chimiques (acides, bases, solvants, produits pour peinture,...) pouvant polluer l'eau.

Activité et effectifs

xx

Description des installations

Le site Brenntag Spécialités d'Amiens nord comporte des locaux administratifs, un bâtiment technique avec quai de réception/expédition, un bâtiment de stockage et une aire de dépotage des camions.

Identification du risque

Le principal phénomène dangereux susceptible de survenir est l'incendie.

Il résulte de l'analyse de l'exploitant que le principal risque de cet entrepôt est lié à la problématique des liquides inflammables.

Le risque majorant du site concerne un rayon de 650 m.

Des moyens de prévention spécifiques sont déployés pour faire face aux phénomènes dangereux liés à l'activité :

- Détection automatique en cas d'incendie sur tout l'entrepôt avec sirène et report d'alarme dans le logement du gardien
- Renvoi des alarmes (avec sirène) vers la maison du gardien ainsi que vers un centre de télésurveillance, lesquels alerteront immédiatement un responsable de BRENNTAG

**Les moyens d'extinction incendie sont les suivants :**

- 3 Poteaux Incendie
- Des RIA répartis sur tout l'entrepôt (conformément à la règle R5 de l'APSAD)
- Réserve d'eau de 100 m<sup>3</sup>
- Extinction automatique à mousse conforme à la Règle R12 de l'APSAD pour l'extinction des cellules Inflammables & toxiques

**En matière de lutte toxique**, le site dispose de 2 ARI et de 2 tenues pompiers.

Une manche à air visible depuis l'entrée secondaire (accès des secours) permet d'indiquer la direction des vents dominants.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Amiens, le

Note presse

Présentation du site « SEVESO seuil haut »

**ID Logistics**

**ZI Nord, 20, rue Vignacourt (RD12) - 80 046 AMIENS**

Le site amiénois de la société ID Logistics est spécialisé dans l'activité logistique.

L'établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison du stockage sur le site de produits dangereux pour l'environnement, de liquides inflammables, de substances toxiques, de liquides et matières inflammables.

Activité et effectifs

xx

Description des installations

Le site ID Logistics d'Amiens nord comporte trois entrepôts dont deux contigus et une messagerie.

Identification des risques

Les risques principaux du site sont de nature thermique et toxique dans les fumées de combustion, essentiellement liés à la nature des produits qui y sont stockés et manipulés :

- Produits agropharmaceutiques ;
- Produits toxiques et très toxiques, dangereux pour l'environnement ;
- Produits inflammables ;
- Produits combustibles.

Le risque majorant du site concerne un rayon de 650 m.

Les équipements contribuant à la protection des installations sont :

- La détection incendie couplée à l'installation d'extinction automatique (sauf messagerie) avec transmission automatique au télésurveilleur,
- L'alarme incendie manuelle,
- Les dispositifs d'extinction manuels (RIA, extincteurs),
- Les murs et portes coupe feu,
- Les dispositifs de désenfumage,
- Les moyens d'extinction mis à la disposition des secours,
- Les dispositifs de récupération d'un écoulement accidentel.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Amiens, le

Note presse

Présentation du site « SEVESO seuil haut »

**NORIAP**

**ZI Nord – 16, rue de Vaux – 80 080 AMIENS**

Le site amiénois de la société Noriap assure une activité d'entreposage de produits finis conditionnés, emballés et palettisés, destinés principalement à des coopératives agricoles (produits phytosanitaires) et à l'industrie chimique (produits dangereux).

L'établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison du stockage sur le site de ces produits dangereux. Il est autorisé, en dernier lieu, par arrêté préfectoral du 2 novembre 2015.

Activité et effectifs

xx

Description des installations

L'entrepôt est constitué de trois compartiments isolés entre eux par des murs et des portes coupe-feu. Les compartiments contiennent jusqu'à six cellules qui sont également isolées entre elles par des murs et des portes coupe-feu.

Identification des risques

Les dangers identifiés sont liés aux stockages des produits sur le site. Ces produits présentent des dangers soit par leurs caractéristiques d'inflammabilité ou de toxicité.

Trois phénomènes dangereux sont pris en considération :

- L'incendie ;
- La toxicité des fumées incendie.

Le site présente un risque thermique dans un périmètre de 50 mètres et un risque toxique dans un périmètre de 100 mètres.

Moyens à disposition sur le site pour une première intervention en cas d'incident

Outre les moyens la détection incendie et les moyens d'intervention manuels, le site est équipé d'une installation fixe d'extinction automatique par gaz. Elle consiste lors d'un incendie à supprimer la combustion par manque d'oxygène.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Amiens, le

Note presse

Présentation du site « SEVESO seuil haut »

**PROCTER & GAMBLE AMIENS SAS**

**ZI Nord - rue André Durouchez – BP 90045 - 80 082 AMIENS**

Le site amiénois de la société Procter & Gamble est spécialisé dans la fabrication de produits lessiviels. L'établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison du stockage sur le site de produits dangereux pour l'environnement, de liquides inflammables et de substances comburantes. Il est autorisé, en dernier lieu, par arrêté préfectoral du 11 mars 2009.

Activité et effectifs

xx

Description des installations

Le site Procter & Gamble d'Amiens nord est constitué d'une quinzaine de bâtiments principaux (bâtiments de fabrication et de conditionnement, zones de réception et de stockage), d'un silo de comburant (percarbonate), de 8 silos de polyéthylène haute densité (PEHD).

Identification des risques

Les risques principaux du site sont essentiellement liés à la nature des produits qui y sont stockés et manipulés :

- incendie lié à la présence de produits combustibles et inflammables ;
- explosion lié à la présence de gaz inflammables ;
- effet toxique par propagation dans l'air.

Le site présente un risque thermique dans un périmètre de 120 mètres et un risque toxique dans un périmètre de 125 mètres.

Moyens à disposition sur le site pour une première intervention en cas d'incident

En cas d'incendie :

- 2 réservoirs de 1000 m<sup>3</sup> d'eau chacun ;
- 1 pompe fixe et deux pompes mobiles alimentant une boucle incendie enterrée ;
- 40 bouches incendie ;
- 3 fûts et une réserve d'émulseur protéique (pour feux d'hydrocarbures).

En cas de risque toxique :

- 13 appareils respiratoires isolants (ARI) et leurs réserves ;
- 4 oxygénomètres portatifs.

En cas de risque environnemental :

- 1 bassin de rétention de 2000 m<sup>3</sup> situé à l'entrée de la station d'épuration de la CCI d'Amiens-Picardie.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

## **Annexe 8 : Les modèles de communiqués de presse**



Amiens, le

[Communiqué de presse](#)

**Activation du Plan Particulier d'Intervention (PPI)<sup>1</sup>  
de l'Espace industriel nord d'Amiens suite à un incident survenu sur le site de**

**Prénom NOM, préfet de la Somme, a activé le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'Espace Industriel Nord d'Amiens suite à un incident survenu ce jour sur le site de la société X à X heures.**

Cet établissement est classé « SEVESO seuil haut » en raison de  
(voir la fiche de présentation de l'établissement jointe).

Description de l'incident

Un incendie s'est déclaré / une fuite de ..... a été détectée ... (préciser le lieu et l'origine de l'incident).

La société X a immédiatement mis en œuvre les moyens à disposition sur le site pour une première intervention et a alerté les autorités compétentes.

Risques et conséquences

Le risque de cet incident est .....

**Zone(s) affectée(s) : un périmètre de confinement de X mètres (cf. carte jointe)**

Le périmètre concerné par le(s) risque(s) décrit(s) ci-dessus est de X mètres. Ce périmètre inclus donc [établissement(s) significatif(s) concerné(s)].

**Message à diffuser : le confinement**

La consigne principale à l'adresse des personnes présentes dans le périmètre, qu'elles y résident ou qu'elles y travaillent est le **confinement** : Cesser toute activité et **s'enfermer dans le bâtiment le plus proche** (ne pas rester dans un véhicule) en bouchant toutes les arrivées d'air, arrêter la ventilation et la climatisation.

- **S'informer auprès des médias locaux**, notamment en écoutant la radio conventionnée France Bleu Picardie (100.2 FM).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** (les établissements scolaires sont dotés d'un plan particulier de mise en sûreté, qui prévoit la prise en charge des élèves).
- **Ne pas tenter de se rendre sur les lieux de l'incident** : il est bouclé et c'est aller au devant du danger.
- **Se laver en cas d'irritation** si possible.
- **Éviter de téléphoner**, afin d'éviter la saturation des réseaux.
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**, ou sur ordre d'évacuation.
- Garder son calme, les services de secours sont mobilisés.

<sup>1</sup> Le plan particulier d'intervention (PPI) sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour gérer une situation accidentelle. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains.

Actions entreprises par les pouvoirs publics

La préfecture de la Somme a activé son COD (centre opérationnel départemental) afin de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et la diffusion de l'information.

Une cellule d'information du public :

La préfecture de la Somme a mis en place une cellule d'information du public (CIP), joignable au :  
Numéro vert 0 805 010 580

Axes coupés et déviation(s) (ou solutions de délestage)

Une / plusieurs déviation(s) ont été mises en place :

.....  
.....

Des points de situation et des messages fréquents vont être diffusés par la préfecture de la Somme afin d'informer de l'évolution de la situation.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Amiens, le

[Communiqué de presse](#)

**Point de situation suite à l'incident survenu sur le site amiénois de la société X**

Ce JJ MM 20AA, à Xh, un incident est survenu sur le site de la société X

L'origine de cet incident est  
alors que le site est classé « SEVESO seuil haut » en raison de

Le nombre de personnes impliquées directement dans cet incident est d'environ XXX personnes.

**Prénom NOM**, préfet de la Somme, a activé le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'Espace Industriel Nord d'Amiens permettant de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et de boucler un **périmètre de confinement de X mètres**.

**À cette heure**, il est possible de dresser les bilans humains et matériels suivant :

	Blessé(s) léger(s)	Blessé(s) grave(s)	Personne(s) décédée(s)
▪ Bilan humain			

- Nombre de personnes prises en charge par les services de secours et les hôpitaux :
- Bâtiment(s) endommagé(s) :
- Secours mobilisés :
- Difficultés de circulation (axes coupés et déviations) :
- Activités entravées (activités économiques etc.) :

Ce bilan est provisoire et est susceptible de modifications qui seront communiquées dès que possible.

**RAPPEL**

**Zone(s) affectée(s) : un périmètre de confinement de X mètres (cf. carte jointe)**

Le périmètre concerné par le(s) risque(s) décrit(s) ci-dessus est de XX mètres. Ce périmètre inclus donc [établissement(s) significatif(s) concerné(s)].

**Message à diffuser : le confinement**

La consigne principale à l'adresse des personnes présentes dans le périmètre, qu'elles y résident ou qu'elles y travaillent est le **confinement** : Cesser toute activité et **s'enfermer dans le bâtiment le plus proche** (ne pas rester dans un véhicule) en bouchant toutes les arrivées d'air, arrêter la ventilation et la climatisation.

- **S'informer auprès des médias locaux**, notamment en écoutant la radio conventionnée France Bleu Picardie (100.2 FM).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** (les établissements scolaires sont dotés d'un plan particulier de mise en sûreté, qui prévoit la prise en charge des élèves).
- **Ne pas tenter de se rendre sur les lieux de l'incident** : il est bouclé et c'est aller au devant du danger.

- **Se laver en cas d'irritation** si possible.
- **Éviter de téléphoner**, afin d'éviter la saturation des réseaux.
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**, ou sur ordre d'évacuation.
- Garder son calme, les services de secours sont mobilisés.

Actions entreprises par les pouvoirs publics

La préfecture de la Somme a activé son COD (centre opérationnel départemental) afin de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et la diffusion de l'information. Les communes comprises dans le périmètre ont activé leur plan communal de sauvegarde.

La préfecture de la Somme a mis en place une cellule d'information du public (CIP), joignable :

Numéro vert 0 805 010 580

D'autres points de situation suivront.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Amiens, le

Communiqué de presse

**Fin du Plan Particulier d'Intervention (PPI)  
suite à l'incident survenu sur le site amiénois de la société X  
Bilan humain et matériel**

Ce JJ MM 20AA, à Xh, un incident est survenu sur le site de la société X.

L'origine de cet incident était  
alors que le site est classé « SEVESO seuil haut » en raison de

Le nombre de personnes impliquées directement dans cet incident était de XXX personnes.

**Prénom NOM**, préfet de la Somme, avait activé le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'Espace Industriel Nord d'Amiens permettant de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et de boucler un **périmètre de confinement de X mètres**.

La situation est désormais sous-contrôle et les opérations de secours ont pris fin à **Xh**. Les personnes confinées peuvent désormais sortir des bâtiments.

Voici les principales données du bilan humain et matériel qu'il est possible de dresser aujourd'hui :

	Blessé(s) léger(s)	Blessé(s) grave(s)	Personne(s) décédée(s)
▪ Bilan humain			

- Nombre de personnes prises en charge par les services de secours et les hôpitaux :
- Bâtiment(s) endommagé(s) :
- Secours mobilisés :

Les activités ayant été entravées par l'incident peuvent reprendre et les déviations concernant les axes .....  
..... sont levées.

Le Centre Opérationnel de Départemental (COD) ainsi que la cellule d'information du public (CIP, numéro vert) ouverts par le préfet ont également été levés.

**Contact :**

Service communication et représentation de l'Etat

03 xx ■ 06 xx ■ xx

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

## Annexe 9 : La diffusion de l'information sur internet et les réseaux sociaux

En parallèle de la diffusion de communiqués de presse, la préfecture diffusera l'alerte et les consignes à suivre sur le site internet des services de l'État et sur les comptes des réseaux sociaux, il en sera de même pour la fin de l'événement :



Internet

[www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr)



Twitter

<https://twitter.com/PrefectureSomme>



Facebook

<https://www.facebook.com/prefecturesomme>

## Annexe 10 : Les fiches toxicologiques de l'ammoniac et du chlore

Les entreprises Ajinomoto Eurolysine et Brenntag Picardie sont concernées par un risque toxique. Les produits toxiques les plus utilisés sont l'Ammoniac, le Chlore et l'acide chlorhydrique.

Ainsi, pour connaître les risques encourus, l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, met en ligne gratuitement les fiches toxicologiques de l'ammoniac, du chlore et de l'acide chlorhydrique :

- Fiche toxicologique de l'ammoniac et solutions aqueuses FT 16 :

[http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX\\_16](http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_16)

- Fiche toxicologique du chlore FT 51 :

[http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX\\_51](http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_51)

- Fiche toxicologique de l'acide chlorhydrique FT 13 :

[http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX\\_13](http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_13)

## **Annexe 11 : L'outil cartographique dédié au plan**

La DDTM a mis à jour l'outil cartographique dédié au PPI et créé en 2013. Celui-ci présente les enjeux, les bouclages et les déviations pour chaque rayon du PPI.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien pour accéder aux données cartographiques :

http://xx

mdp : xxx

## Annexe 12 : Les emplacements prévisionnels des PMA, CRM et véhicule PC

Vous trouverez, ci-dessous, le lien pour accéder aux données cartographiques des emplacements des PMA, CRM et véhicule PC:

http://xx

mdp : xx

Dès l'activation de l'un des cinq périmètres de sécurité du PPI de site, les secours s'organisent sur le terrain avec la mise en place :

- **de véhicules Postes de Commandement (PC services)** permettant aux différents services de secours et de sécurité (SDIS, Police, Gendarmerie et SAMU) d'assurer la gestion opérationnelle de l'événement en ce qui les concerne,
- **un représentant de l'entreprise concernée est également présent au PC services.**
- **d'un ou plusieurs centres de rassemblement des moyens (CRM)** qui a pour vocation de regrouper tous les engins n'ayant pas reçu de mission, afin d'éviter un désordre sur la zone d'intervention. Les renforts, c'est-à-dire tous les moyens dépêchés sur la zone d'intervention, doivent obligatoirement se présenter à ce point de passage obligé qui leur sera désigné avant d'être engagés sur les opérations de secours,
- **d'un Poste Médical Avancé (PMA)** qui effectue le triage et la mise en condition d'évacuation des victimes vers les centres hospitaliers.

Du fait de la proximité du COD et pour faciliter la répartition des rôles de chacun et les remontées d'information, il n'a pas été retenu de mettre en place un poste de commandement opérationnel (PCO).

Deux choix distincts d'implantation des CRM, PC de services et PMA sont prévus par rayon, en fonction des conditions météorologiques.

L'emplacement de ces structures de commandement et de soutien opérationnel est prédéterminé sur chacun des périmètres opérationnels.

## **Annexe 13 : Le modèle de demande de renforts zonaux**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

### DEMANDE DE RENFORTS ZONAUX

Origine	CABINET DU PREFET Service interministériel de défense et de protection civiles	
Destinataire	Centre Opérationnel de la Zone Nord	Tel : 03 xx Fax : 03 xx

Nature du sinistre	Accident industriel suite à ...
Entreprise concernée*	Ajinomoto Eurolysine Brenntag Picardie Brenntag Spécialités Id Logistics NORIAP Procter & Gamble
Lieu du sinistre	

Rayon PPI activé (en mètres) **		
3340		8200

Mission générale ou effet à obtenir	Mettre à disposition du département de la Somme des moyens pour le bouclage et les déviations conformément au rayon activé du PPI de site d'Amiens
Point de première destination	Amiens
Durée d'engagement présumée	1 journée
Coordonnées du contact sur place	Demander la sécurité civile auprès du standard de la préfecture de la Somme au 03 22 97 80 80

Vous trouverez, ci-dessous, le lien pour l'accès aux données cartographiques des points de bouclage du périmètre et des déviations :	
<a href="http://xx">http://xx</a>	
Mot de passe	xx

Fait à AMIENS, le .....

Le préfet

Philippe DE MESTER

\* Supprimer les entreprises non concernées

\*\* Barrer les rayons non concernés